

L'écho des RETRAITÉS

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

Septembre 2024

Préparez vos mouchoirs !



au SOMMAIRE

ÉDITO	1
LA SECTION	3
PERMANENCE DU BUREAU	
DÉMOGRAPHIE	4
FAUT-IL FAIRE DES BÉBÉS POUR RELANCER L'ÉCONOMIE ?	
HOPITAUX	5
1500 POSTES D'INTERNES SUPPRIMÉS	
MORTALITÉ INFANTILE	6
LE DILEMME DES PETITES MATERNITÉS	
SOCIÉTAL	8
LES SERVICES PUBLICS, GAGE D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET UNITAIRE	
TRAVAIL DE NUIT	10
IL FAUT RÉDUIRE LES RISQUES	
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	11
GD DE LA HAUTE-VIENNE	
INFOS PRATIQUES	12
CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025	



La rentrée est là, après la parenthèse de l'été, des Jeux Olympiques et Paralympiques, et nous sommes et allons être confrontés aux mêmes tirades de la part des futurs membres du Gouvernement, des analystes divers, des journalistes sérieux... Ils commencent tous à tenir le même discours éculé depuis 41 ans ! Rappelons-nous... 1983 et la première politique de rigueur. Vous les entendez, de France Inter à France Télévisions : « *Ce n'est plus possible ! Notre dette publique nous entraîne dans le mur* », « *Il faut réduire les dépenses publiques, la France est trop généreuse* », ou encore : « *Si on ne fait rien aujourd'hui, on sacrifie les générations futures* » etc. etc.

Ces phrases, nous les entendons depuis 41 ans, ils ne changent même pas les arguments ! Pourquoi changer, la partition marche depuis tellement longtemps, c'est comme la valse à 1000 temps, la musique est bonne donc on ne la change pas !

Il faut noter d'ailleurs que les musiciens et les compositeurs sont les mêmes :

- Le Gouvernement (nouveau ou ancien, peu importe, on reprend la même partition) ;
- La Cour des Comptes ;
- Le Conseil d'État ;
- La Commission européenne - qui nous promet une très grosse punition, si on n'est pas sage ! ;
- Les agences de notation, ces « sachants » tous logés sur la 5^e Avenue à New York et qui régissent les économies mondiales, punissant les « mauvais élèves » en baissant leurs notes !

Les médias qui ont fait les mêmes écoles et qui sont là pour nous apporter une pédagogie sage... Il faut éduquer le peuple et lui apporter la bonne parole !

Voilà la situation de ce lundi 8 septembre 2024, à l'heure où cet édito est rédigé. Bientôt, le docteur « Rigueur

» va nous présenter son traitement de choc dont on peut déjà vous annoncer les grandes lignes :

➡ **Blocage des salaires ;**

➡ **Blocage des retraites et des minima sociaux ;**

➡ **Réduction des dépenses publiques** en demandant des économies aux hôpitaux, aux EHPAD, aux collectivités territoriales, à l'Education nationale, à la Justice, etc. etc.

Ils accompagneront ces décisions d'un discours lénifiant. « *Ne vous inquiétez pas braves gens !... Ces décisions ne sont que transitoires, c'est pour votre bien ; il faut faire un effort collectif* » etc. etc.

On connaît l'ordonnance et ceux qui la prescrivent !...

Mais réellement... quelle est la situation aujourd'hui ?

Il est vrai, rappelons le, que les JO et les Para-JO ont été une parenthèse enchantée mais nous a-t-elle pour autant gommée toutes les difficultés ?... Bien sûr que non !

En cette année 2024 :

- un Français sur deux n'est pas parti en vacances cet été, faute de budget suffisant ;
- on n'a jamais construit aussi peu de logements neufs depuis 1945 ;
- des milliers de salariés fonctionnaires, ou de CDI dans le privé, dorment dans leur voiture faute de logements ;
- au mois d'août, plus de 2500 enfants dormaient dehors la nuit faute de logements ;
- près d'une retraitée sur deux de la CNRACL perçoit une pension inférieure à 1000€ par mois ;
- on constate une année blanche pour l'évolution du point d'indice dans la fonction publique.

Et on pourrait continuer longtemps la litanie de la situation de nos concitoyens.

Par contre à contrario tout va très très bien pour les classes dirigeantes :

- toujours de plus en plus de dividendes pour les entreprises du CAC 40 ;
- une Bourse qui se porte bien avec un indice qui flirte avec les 8000 points ;
- des exonérations fiscales toujours très généreuses pour les grandes entreprises ;
- les grandes fortunes qui ne paient pratiquement pas d'impôts.

Et tout ce beau monde se réjouit de l'excellente réforme des retraites, de la non moins excellente prochaine réforme de l'assurance chômage et du désengagement de plus en plus prégnant de la protection sociale collective.

Voilà en résumé la situation en cette rentrée 2024.



Alors... que fait-on ?

Une journée d'action pour les actifs ? Pour les retraités ?

Des journées d'action ou de grèves perlées selon les structures ?

Une pétition ou plusieurs pétitions nationales ?

Des éditos ou des articles lénifiants ? Mais sans perspectives, ni revendications...

Ou alors on s'organise, on ambitionne de structurer le rapport de force, « *on pose les revendications keynésiennes* » comme dirait Marc BLONDEL :

- l'augmentation générale et conséquente des salaires, des retraites et des minima sociaux ;
- une vaste campagne de recrutement dans tous les secteurs de la fonction publique ;
- l'abrogation de la réforme des retraites ;
- le retrait de tout projet de remise en cause de l'assurance chômage ;

- la titularisation de tous les agents contractuels dans la fonction publique ;
- une vraie politique nationale de construction de logements accessibles, avec des prêts à taux zéro pour les primo-accédants ;
- une politique d'ouverture de crèches et d'EHPAD avec suffisamment de personnels, et des rémunérations attractives.

Pour FO, cela doit être la feuille de route. Prenons l'initiative de l'unité des salariés du public et du privé, pour engager les moyens de la construction de rapport de force et obtenir ces légitimes revendications !

Soyons syndicalement ambitieux, combatifs, développons notre organisation et soyons à la hauteur de la situation ! Nos anciens nous observent, les plus jeunes nous le demandent !

La Section nationale des Retraités Force Ouvrière des Services publics et de santé, ainsi que tous les affinitaires, y sont prêts !

Permanence du Bureau de la Section

Nous sommes présents dans les locaux de la Fédération, à Paris, pour toutes demandes ou renseignements, les mardis de 9 heures à 15 heures.



Faut-il faire des bébés pour relancer l'économie ?

A-t-on besoin d'un réarmement démographique ?

A l'origine de ce questionnement, le problème des derniers chiffres de l'INSEE sur la natalité. En 2023, le nombre de naissances a atteint son plus bas niveau depuis 1945, avec seulement 678.000 nouveaux nés. Au niveau de l'impact économique, deux écoles s'affrontent : la nécessité de créer une armée de petits soldats est contestée, entre natalistes inquiets par la croissance de la population, d'un côté, et néomalthusiens, de l'autre, défenseurs d'une réduction de la population face à l'épuisement des ressources naturelles. Mais il existe aussi des voix plus nuancées entre ces deux extrêmes.

Les avantages...

A court terme, moins de naissances, c'est aussi moins de coûts associés aux enfants pour la famille, c'est aussi moins de dépenses publiques en matière d'allocations familiales, de crèches, de systèmes éducatifs, donc plus d'argent pour investir dans le reste de l'économie ou la transition écologique.

...et les inconvénients !

Mais finalement, cette baisse de la natalité ne serait pas une bonne nouvelle parce qu'à long terme, elle participe au vieillissement de la population donc à un ralentissement de l'économie, avec un indice de fécondation de 1,68 enfants par femme, la population active donc, celle qui crée des richesses, va diminuer dans 20 ans.

La grande inquiétude est le croisement des courbes. La baisse de la natalité couplée à l'augmentation de l'espérance de vie entraîne mécaniquement un vieillissement de la population, et pose en creux la question du financement de notre modèle social qui s'appuie sur la prise en charge par la population active des dépenses des dépendants - si il y a plus de retraités et moins d'actifs, le système se grippe !

L'effet mécanique de vieillissement attendu pour les vingt prochaines années est d'une ampleur comparable à celui des vingt dernières années. Il faut donc une protection sociale collective solide et saine.

Il faut pour notre pays un nouveau baby-boom sachant que cela se traduit par plus de dépendants à financer dans soixante-dix ans ! Il faut donc prendre des mesures économiques fortes pour garantir le plein emploi des femmes, des seniors et des jeunes, avec des politiques salariales ambitieuses permettant ainsi un financement pérenne et solide de notre politique sociale collective tout au long de la vie.

Force Ouvrière est d'ailleurs cohérente avec cette exigence, elle est notre credo depuis 75 ans, il faut que la France ait une politique nataliste.

Il faut que la France prenne soins de ses anciens. Pour assurer cette ambition, il faut une protection sociale collective richement dotée pour assurer ces besoins d'accompagnement de nos concitoyens tout au long de la vie.

Hôpitaux

1 500 postes d'internes supprimés

Alors que les services d'urgences ferment les uns après les autres, que les personnels hospitaliers sont épuisés, que les déserts médicaux s'étendent, le Gouvernement vient de décider de supprimer 1510 postes d'internes en médecine pour la promotion qui arrive dans les hôpitaux, en novembre prochain.

Quelles conséquences ?

- 15 % d'internes en médecine générale en moins ;
- 18 % d'internes en ophtalmologie en moins ;
- 15 % d'internes en médecine d'urgence en moins.

Cette décision honteuse découle d'une nouvelle réforme des études médicales imposée par le Ministère de la Santé -il faut notamment avoir 14/20 de moyenne à l'examen classant national qui a lieu à la fin de la 6^{ème} année. 300 étudiants, bien qu'ayant déjà passé six années d'études exigeantes, ont donc été obligés de redoubler leur 6^{ème} année. A ces 300 redoublants s'ajoutent les étudiants de 5^{ème} année qui ont préféré redoubler leur année pour avoir le temps de se préparer aux nouvelles modalités de l'examen. Le risque en effet pour eux est d'être confronté à des examens sous une nouvelle forme à laquelle ils ne sont pas préparés.

L'objectif de cette réforme est encore de réaliser toujours plus d'économies, quand l'objectif premier des soignants est de soigner nos concitoyens.



- Il faut obtenir la réouverture immédiate de tous les postes nécessaires pour que tous les étudiants en 6^{ème} année puissent obtenir un poste d'interne.
- Il faut également exiger la titularisation de tous les médecins étrangers qui se battent pour la reconnaissance de leur diplôme et de leurs compétences.
- Il faut également laisser passer en 2^{ème} année de médecine tous les étudiants qui ont la moyenne à leurs examens.

Ces mesures prisent immédiatement régleraient en partie les situations urgentes et permettraient une promotion et une fidélisation des professionnels de santé à leurs hôpitaux publics, garantissant ainsi une meilleure qualité de santé publique.

Mortalité infantile

Le dilemme des petites maternités

Le 6 mai 2024, un rapport de la Cour des Comptes déplorait le niveau « médiocre » de la santé des nouveaux-nés et de leurs mères et mettait notamment en cause le maintien des petites maternités, moins bien armées pour faire face aux grossesses à risques.

Sommes-nous obligés de choisir entre la santé des bébés et celle de nos territoires ?

Prenons l'exemple d'une des plus petites maternités de France, celle de Saint-Lizier (09), membre du Centre hospitalier Ariège Couserans. 156 bébés y ont vu le jour en

2022. Elle couvre une très grande superficie et dessert 18 vallées des Couserans, mais à ce rythme-là, maintenir l'activité de la maternité relève du parcours du combattant. Faute de médecins anesthésistes susceptibles d'intervenir en obstétrique, la direction a dû interrompre « à titre exceptionnel et provisoire », les admissions à la maternité en juillet et août 2023, comme elle a dû le faire déjà en 2022 et déjà par manque de personnel. Mais c'est aussi sous la pression de différentes instances nationales qui préconisent de fermer définitivement les petites maternités du pays, que celle de Saint-Lizier, entre autres, doit se battre pour rester en vie.

En mai 2024, la Cour des Comptes publie un rapport préconisant de « *maintenir au cas par cas* » l'avenir des maternités dans lesquelles



moins de mille enfants voient le jour chaque année et qui connaissent des difficultés pour assurer et conserver des personnels qualifiés, au point, selon ce rapport, de redresser la barre « *des résultats médiocres* » de la France en matière de prénatalité.

Il est vrai que la France est l'un des mauvais élèves de l'Europe en termes de mortalité néonatale et de notre taux d'enfants nés sans vie - nous sommes classés au 22^{ème} rang sur 34 pays européens.

Mais pour comprendre les chiffres de plus en plus inquiétants de la mortalité infantile en France, il faut s'intéresser aux évolutions sociales qui entourent la grossesse, forcément l'état de santé d'un nouveau-né dépend de celui de sa mère. Nous notons que l'une des problématiques françaises est l'addiction avec les consommations à risques de drogues, d'alcool ou de tabac à des niveaux élevés engendrant un dépôt de leurs toxicités pour la mère et pour l'enfant. Notons également l'augmentation du diabète gestationnel et de l'obésité, notamment chez les classes sociales les plus défavorisées.

Il y a également une autre explication à cette dégradation, c'est l'augmentation importante de grossesses tardives qui concernerait les mères de plus de 35 ans ; elles sont passées de 12 % des naissances en 1995 à 25 % en 2021.

Ces différentes problématiques devraient pouvoir se résoudre dans des chambres d'hôpital à même de prendre en charge ces grossesses à risques de plus en plus nombreuses. « Les petites maternités » ne présentent pas de danger concernant les accouchements, elles ont en revanche du mal à faire face aux potentielles complications, désormais plus fréquentes, que ce soit à cause d'inégalités ou d'évolutions sociales, or c'est là où le bât blesse car les nourris-

sous nécessitent des prises en charges plus lourdes et ne naissent pas tous dans des établissements équipés de manière adéquate mais plutôt des maternités de type 1, qui ne disposent ni d'unité, ni de réanimation néonatales.

Les parents sont fiers d'accoucher où ils habitent !

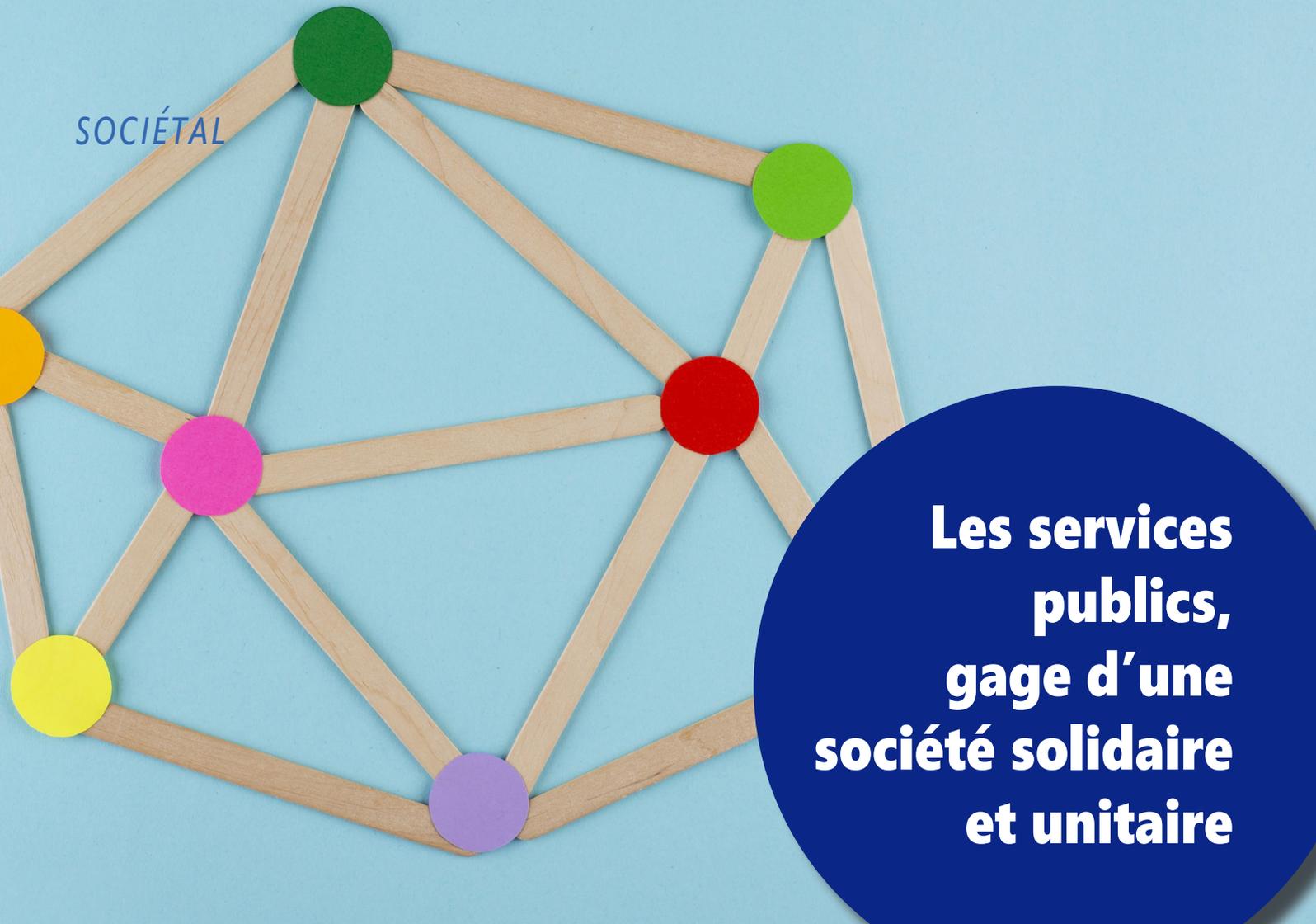
Il faut le dire, aujourd'hui toutes les grossesses à risque, notamment gémellaires, sont d'ores et déjà redirigées vers des maternités plus importantes. Le problème est l'éloignement du domicile ; on constate que plus de 3 % des naissances se font à plus de 45 minutes du domicile et 35 % à plus de 60 minutes du domicile - parmi les départements les plus touchés : l'Ariège, la Nièvre, l'Ardèche, le Cantal, la Côte-d'Or, la Creuse et l'Aveyron.

Or, plusieurs études démontrent qu'un temps de trajet de plus de trente minutes et une distance plus importante sont liés à un résultat plus défavorable au nouveau né.

S'accompagnent également de la fermeture de ces « petites maternités », les prémices de la disparition de l'hôpital. Ce sont les chirurgiens qui font les césariennes, avec la maternité, on se doit d'avoir un bloc opératoire ouvert en permanence, il faut également des médecins anesthésistes, puis tous les autres soignants.

Par effet domino, le maintien à distance d'une maternité est l'assurance du maintien en vie de l'hôpital.

Il faut une organisation territoriale avec un maillage, seul moyen susceptible de maintenir les établissements et leurs maternités. Il faut une volonté globale d'une politique efficiente de santé publique, garantissant une qualité irréprochable des soins et une accessibilité cohérente aussi bien en temps qu'en distance.



SOCIÉTAL

Les services publics, gage d'une société solidaire et unitaire

Les services publics permettent de promouvoir un modèle de société solidaire et unitaire.

Le sentiment de déclin des services publics est un moteur important du vote « extrême », qui continue d'émaner pour une grande part des personnes défavorisées, bien qu'il se soit diversifié. Or, les services publics sont le patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Les catégories populaires souffrent donc particulièrement de leur déclin, devenu notamment criant dans le domaine de la santé durant l'épidémie de Covid 19, mais qui, en réalité, s'aggrave depuis plusieurs décennies.

L'accès aux urgences est ainsi de plus en plus difficile, avec des heures d'attente interminables.

Les services médicaux sont souvent inaccessibles en zones rurales.

Les conditions d'enseignement se dégradent

et l'insuffisance

d'accompagnement

individuel a conduit à l'essor des cours privés (soutenus par des niches fiscales) et à l'augmentation des inégalités.

Rendre la justice prend de plus en plus de temps.

Or, les besoins sociaux, les attentes exprimées vis-à-vis des services publics sont croissants, avec par exemple le vieillissement de la population, la croissance démographique ou encore l'augmentation du nombre d'élèves obtenant le baccalauréat.

On pointe souvent le fait que, paradoxalement, les niveaux de prélèvements sont élevés dans notre pays. Mais cela n'a pas de sens de comparer les niveaux de prélèvements, sans considérer ce qu'ils permettent de financer. Un haut niveau de prélèvements traduit une forte socialisation des dépenses. Si l'on cesse de financer collectivement la réponse à un besoin, ce besoin ne disparaît pas, et il doit être financé par des contributions individuelles. Si l'on en déduit les prélèvements liés à notre système de retraite - qui est pu-

blic contrairement à beaucoup d'autres - ils ne sont pas si élevés. De même, bien que notre système de santé fasse de plus en plus de place au privé, le financement demeure essentiellement public. Aux Etats-Unis, les dépenses publiques en matière de santé sont faibles, mais le citoyen américain paye deux fois plus que le citoyen français, pour une espérance de vie nettement moindre. Le citoyen allemand paye quant à lui 25 % de plus selon l'OCDE.

Globalement, on observe que les moyens des services publics ne sont pas à la hauteur des besoins. Si le nombre d'agents publics augmente dans l'absolu - mais de manière très hétérogène en fonction des secteurs - la part des fonctionnaires dans l'emploi total a en réalité diminué, passant de 16,3 % en 2006 à 14,6 % en 2021. Et le manque d'agents publics, en particulier dans certains secteurs comme l'éducation ou la santé, crée des conditions de travail dégradées. On fait alors face à **une crise d'attractivité auto-entretenu**. Alors que les salaires ont augmenté dans le secteur privé, ils stagnent dans la fonction publique. Ainsi, la rémunération moyenne réelle dans cette dernière a diminué de 0,9 % depuis 2009 quand elle a augmenté de 13,1 % pour les salariés du privé. Cela a un impact direct sur la motivation des agents. D'autant plus que cela reflète la valeur symbolique que leur accorde la société.

Réformer notre fiscalité

Face à cela, il est nécessaire de réformer notre système fiscal afin qu'il soit plus juste. On pourrait, par exemple, obtenir davantage de recettes en supprimant les niches fiscales et en taxant les revenus du capital, et en conditionnant certaines aides aux entreprises ; l'inefficacité de plusieurs d'entre elles a été démontrée.

C'est d'autant plus important que les services publics peuvent jouer un rôle majeur si on leur en donne les moyens, notamment pour lutter contre le sentiment de déclassement d'une grande partie de la population. Accueillir les usagers avec des personnels

qui prennent le temps de leur parler et sont en mesure de tenir compte de leurs besoins, est un bon moyen de lutter contre le sentiment d'exclusion.

Investir dans les services publics permet également de **lutter contre une forme de mise en concurrence des populations précaires**, et ainsi d'éviter que certains aient le sentiment d'être privés de l'usage des services publics au bénéfice d'autres. Plus largement, les services publics sont un important outil de cohésion sociale. Fondés sur les principes d'accès universel et de non-discrimination, ils permettent de promouvoir un modèle de société solidaire et unitaire.

Partir des besoins

Il faut donc arrêter de ne réfléchir que sous l'angle des moyens. Il faut partir des besoins, se demander quelles missions on souhaite prendre en charge collectivement, puis, à l'issue d'une concertation démocratique, définir un budget adapté. Cela suppose de s'interroger sur notre vision des services publics, y compris en terme de qualité.

Ainsi par exemple, chacun, y compris les personnes qui ne savent pas lire ou utiliser les outils informatiques, doit pouvoir accéder aux démarches administratives.

De même, chacun doit accéder à la justice et pouvoir être soigné dans des délais raisonnables et dans des conditions humaines. Ce n'est pas en éliminant les postes administratifs - comme le propose le RN - que nous y parviendrons, car une telle mesure fera forcément retomber la charge de travail sur les soignants.

Par ailleurs, il est nécessaire de s'interroger sur l'émergence de nouveaux services publics. Par exemple, il faut une réponse publique au traitement du grand âge mieux coordonnée ; l'assurance que les EHPAD disposent de financements satisfaisants. Il faut donc penser de nouvelles solutions collectives, de nouveaux services publics, en particulier dans le domaine environnemental et de la transition écologique.

Travail de nuit Il faut réduire les risques

La part des personnes en emploi qui travaillent de nuit a fortement augmenté depuis 2020, c'est une véritable lame de fond. Les frontières habituelles de travail du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures, s'estompent progressivement.

Auparavant, les horaires décalés étaient globalement réservés aux métiers de la santé, de l'industrie et des transports. Aujourd'hui, nous sommes passés à une société du 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 notamment dans les supermarchés. Les entreprises informatiques et la modernisation ont créé des métiers qui doivent s'exercer avec des fuseaux horaires différents (plates-formes bancaires, de téléphonie, d'assurances, etc.).

Il existe dans les secteurs et entreprises où ces organisations existent, une sous-estimation des risques liés à la fatigue.

A l'échelle des organisations tout d'abord, beaucoup trop de responsables considèrent que c'est la même chose que de travailler 8 heures le jour ou 8 heures la nuit, cette seconde option est pourtant totalement contraire au fonctionnement physiologique. Prenons l'exemple des secteurs de la santé ou de l'aérien où il y a une certaine prise en compte de l'humeur ; c'est beaucoup moins le cas dans beaucoup d'autres secteurs, malgré les risques élevés.

Il y a aussi une sous-estimation des risques de la part des salariés eux-mêmes. Dans beaucoup de secteurs, les salariés travaillant la nuit sont payés 20 % de plus que les autres ; ils ont beaucoup moins l'intention de changer de poste, quitte à s'exposer beaucoup plus longtemps à des horaires décalés, au détriment de leur santé.

Toutes ces organisations de travail sont des pièges car l'observation dans plusieurs secteurs, notamment dans les métiers de la santé, démontre que le travail de nuit est associé à des troubles du sommeil, du métabolisme, de santé



mentale et du développement de certains cancers en plus des risques d'accidents du travail.

Souvent les entreprises ou collectivités disent qu'elles n'ont pas d'autres choix que de faire travailler leurs salariés la nuit en raison de contraintes de production ???, quand il existe des marges de manœuvre, notamment dans la construction du roulement des salariés en horaires décalés, de plus il faut exiger que le salarié ne travaille pas plus de trois jours consécutifs aux mêmes horaires et syndicalement, il faut préconiser des rotations rapides et dans le sens de l'horloge, matin vers l'après-midi et la nuit. Cela reste bien sûr un compromis, imparfait par définition, qui peut sembler contre intuitif, mais les analyses des services de médecine du travail ont montré que notre horloge biologique met trois semaines à s'ajuster aux changements de rythme. Enfin il est aussi préconisé que cela implique également de faire travailler les salariés le plus tard possible le matin, même si cela implique de faire travailler les équipes de l'après-midi plus tardivement.

Il faut également que les employeurs financent pour leurs salariés des formations pour apprendre à mieux gérer le sommeil et la fatigue. Cela peut paraître étonnant mais beaucoup de gens ne savent pas dormir ; il est possible de jouer sur les horaires, l'activité, l'exposition à la lumière, l'alimentation, la sieste...

Surtout, il est indispensable d'interdire aucune aide médicalement aussi. Il est anormal de prendre un traitement pour lutter contre la fatigue liée au travail, ce qui peut entraîner des effets indésirables.

Conditions de travail, pénibilité et reconnaissance professionnelle sont des priorités pour FO !

Groupement départemental de la Haute-Vienne

Le mardi 13 mai 2024 s'est tenue, à partir de 14h30, l'assemblée générale des retraités du GD 87, salle Vardelle à l'UD de la Haute-Vienne.

Cette réunion s'est déroulée sous la présidence de **Mathieu BRUGEAU, délégué fédéral de la région Poitou Charentes Limousin et secrétaire fédéral de la branche des services publics**. Etaient présents **Christelle BARBEREAU, secrétaire générale du GD** et **Laurent COURTOIS, trésorier régional**.

Laurence STIEN, secrétaire générale de l'Union départementale 87, a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à notre section et rappelé le bien fondé d'entretenir et soutenir ce lien intergénérationnel entre les syndicats actifs et les syndicats retraités de notre UD.

Des rapports validés à l'unanimité

Le rapport d'activité montre que la section continue de progresser en nombre d'adhérents, ce qui dans le contexte de la réforme des retraites confirme l'intérêt fondamental d'une organisation syndicale réformatrice et revendicative pour la défense des retraités.

Le rapport financier fait état d'un bilan positif. Le trésorier a proposé le montant de la cotisation pour 2024.

Suite aux discussions sur les rapports d'activité et financier, les adhérents présents les ont adoptés à l'unanimité.

Pouvoir d'achat

Malgré les 5.1 % d'augmentation au 1^{er} janvier, le compte ni est vraiment pas ! Il faut ouvrir de véritables négociations pour compenser



l'inflation actuelle et engager le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat d'environ 20 % subie depuis 15 ans.

Divers sujets abordés

Mathieu BRUGEAU a fait un point sur notre caisse de retraite, la CNRACL, et particulièrement sur le fond d'action sociale. Il a rappelé la nécessité de mobilisation d'aller voter pour élire nos représentants au Conseil d'Administration, actifs et retraités.

Il a fait état du financement de la protection sociale : l'augmentation des franchises médicales, la branche autonomie, la complémentaire santé...

L'amélioration de l'accès aux soins pour tous, une meilleure qualité de vie en Ehpad ou une véritable prise en compte de la dépendance.

L'assemblée s'est conclue par un moment de convivialité, de solidarité militante et de camaraderie autour du verre de l'amitié.

Le nouveau Bureau

Secrétaires : Alain COINAUD et Gilles LEFRERE

Trésoriers : André MAURELLET et Jean-Pierre LAGUARRIGUE

Archiviste : Michel GENEST

Membres du bureau : Jacques RUCHAUD, Michel BILAN, Alain MARTIN, Nicole ESTAGE et Nicole TROUDAUD

INFOS PRATIQUES



<h2 style="margin: 0;">CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025</h2>	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPT. 2024	OCT. 2024	NOV. 2024	DÉC. 2024	JANV. 2025	FÉV. 2025	MARS 2025	AVRIL 2025	MAI 2025	JUIN 2025	JUIL. 2025	AOÛT 2025
D 1	M 1	V 1	D 1	M 1	S 1	S 1	M 1	J 1	D 1	M 1	V 1
L 2 RENTRÉE	M 2	S 2	L 2	J 2	D 2	D 2	M 2	V 2	L 2	M 2	S 2
M 3	J 3	D 3	M 3	V 3	L 3	L 3	J 3	S 3	M 3	J 3	D 3
M 4	V 4	L 4	M 4	S 4	M 4	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4	L 4
J 5	S 5	M 5	J 5	D 5	M 5	M 5	S 5	L 5	J 5	S 5	M 5
V 6	D 6	M 6	V 6	L 6	J 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6	M 6
S 7	L 7	J 7	S 7	M 7	V 7	V 7	L 7	M 7	S 7	L 7	J 7
D 8	M 8	V 8	D 8	M 8	S 8	S 8	M 8	J 8	D 8	M 8	V 8
L 9	M 9	S 9	L 9	J 9	D 9	D 9	M 9	V 9	L 9	M 9	S 9
M 10	J 10	D 10	M 10	V 10	L 10	L 10	J 10	S 10	M 10	J 10	D 10
M 11	V 11	L 11	M 11	S 11	M 11	M 11	V 11	D 11	M 11	V 11	L 11
J 12	S 12	M 12	J 12	D 12	M 12	M 12	S 12	L 12	J 12	S 12	M 12
V 13	D 13	M 13	V 13	L 13	J 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13	M 13
S 14	L 14	J 14	S 14	M 14	V 14	V 14	L 14	M 14	S 14	L 14	J 14
D 15	M 15	V 15	D 15	M 15	S 15	S 15	M 15	J 15	D 15	M 15	V 15
L 16	M 16	S 16	L 16	J 16	D 16	D 16	M 16	V 16	L 16	M 16	S 16
M 17	J 17	D 17	M 17	V 17	L 17	L 17	J 17	S 17	M 17	J 17	D 17
M 18	V 18	L 18	M 18	S 18	M 18	M 18	V 18	D 18	M 18	V 18	L 18
J 19	S 19	M 19	J 19	D 19	M 19	M 19	S 19	L 19	J 19	S 19	M 19
V 20	D 20	M 20	V 20	L 20	J 20	J 20	D 20	M 20	V 20	D 20	M 20
S 21	L 21	J 21	S 21	M 21	V 21	V 21	L 21	M 21	S 21	L 21	J 21
D 22	M 22	V 22	D 22	M 22	S 22	S 22	M 22	J 22	D 22	M 22	V 22
L 23	M 23	S 23	L 23	J 23	D 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23	S 23
M 24	J 24	D 24	M 24	V 24	L 24	L 24	J 24	S 24	M 24	J 24	D 24
M 25	V 25	L 25	M 25	S 25	M 25	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25	L 25
J 26	S 26	M 26	J 26	D 26	M 26	M 26	S 26	L 26	J 26	S 26	M 26
V 27	D 27	M 27	V 27	L 27	J 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27	M 27
S 28	L 28	J 28	S 28	M 28	V 28	V 28	L 28	M 28	S 28	L 28	J 28
D 29	M 29	V 29	D 29	M 29	S 29	S 29	M 29	J 29	D 29	M 29	V 29
L 30	M 30	S 30	L 30	J 30	D 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30	S 30
J 31	V 31	L 31	M 31	V 31	L 31	L 31	J 31	S 31	J 31	V 31	D 31

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

→ Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025 et le samedi 31 mai 2025.

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/calendrier-scolaire



© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Décembre 2022

BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics : Services de Santé :